



FOCUS

L'EXCEPTION LEXAVOUÉ

Né de la suppression de la profession d'avoués près les cours d'appel en 2012, Lexavoué a fait preuve d'un remarquable esprit entrepreneurial, parvenant à se positionner sur des dossiers majeurs en France. Passé le temps de la construction d'une identité singulière, le cabinet de niche en contentieux des affaires cherche à présent à unifier son offre sur l'ensemble du territoire.



© Pierre Elmerich

Sur le marché de la prestation juridique, Lexavoué fait figure d'exception. Après six ans d'association, le groupe d'une quarantaine d'avocats – un chiffre en croissance constante – s'est rendu indispensable auprès des grandes entreprises et des grands cabinets d'avocats d'affaires pour l'établissement d'une stratégie procédurale de deuxième instance, comme en témoignent les dossiers Tapie et Ioukos passés entre les mains de ses équipes.

ÉVALUER LES CHANCES DE SUCCÈS EN APPEL

Pour rappel, dans la bataille juridique opposant Bernard Tapie au Crédit lyonnais, le consortium de réalisation (CDR), créé en 1995 pour gérer le passif de la banque après sa quasi-faillite, demandait l'annulation des sentences arbitrales prononcées en 2008. Le CDR est conseillé par Jean-Pierre Martel, son avocat historique. Mais le fondateur d'Orrick Rambaud Martel ne fait

Quelques associés de Lexavoué autour des professeurs Natalie Fricero et Hervé Croze.

pas cavalier seul lorsque le consortium forme un recours en révision à l'encontre des quatre sentences le condamnant avec CDR-Créances (branche du CDR chargée du mauvais actif du Crédit lyonnais) à payer aux sociétés de Bernard Tapie, à ce dernier et à son épouse une somme cumulée de plus de 400 millions d'euros. Face à ces enjeux financiers colossaux, Matthieu Boccon-Gibod, avocat de Lexavoué, intervient à ses côtés pour contester la validité des sentences arbitrales puis dans les procédures d'appel relatives à la sauvegarde des sociétés de Bernard Tapie, GBT et FIBT, devenues débitrices. « *J'ai été sollicité en ma qualité d'ancien avoué à la cour pour travailler avec Jean-Pierre Martel sur la stratégie procédurale à adopter* », explique-t-il. En pratique, l'avocat est mandaté pour exploiter toutes les voies de recours offertes au CDR et évaluer ses éventuelles chances de succès sur le fondement de la fraude. « *Mon intervention a contribué à assurer la sécurité et l'efficacité des recours dans une affaire par-*

ticulièrement délicate », détaille-t-il. Son expertise permet de déterminer le moment le plus opportun pour formuler le recours en révision. Le dossier Ioukos (ou Yukos) est un autre exemple de contentieux majeur sur lequel Lexavoué illustre son talent. Mandatée par De Gaulle Fleurance & Associés qui représente l'État russe, l'équipe de Matthieu Boccon-Gibod travaille sur la procédure de contestation de la sentence arbitrale prononcée à La Haye. En juillet 2014, les arbitres avaient condamné la Russie au paiement d'une somme colossale, 50 milliards d'euros en réparation d'une nationalisation contestable réalisée dix ans plus tôt. Au vu de la complexité de l'affaire et du nombre de procédures introduites sur tout le territoire, la participation de l'avocat a été précieuse: « *Aux côtés de mon confrère Andrea Pinna, je suis intervenu pour piloter l'équipe d'avocats et d'huissiers de justice de Lexavoué dans le but de contester les saisies engagées en France à l'encontre de la Fédération de Russie. Il y en avait plus d'une centaine!* »



Là encore, le défi majeur repose sur l'élaboration d'une stratégie procédurale et la mise en œuvre d'un très grand nombre de procédures, au même moment, devant de nombreuses juridictions: « *Comme dans l'affaire Tapie, mes associés et moi-même intervenions sur la technique de la procédure aux côtés de l'avocat plaidant.* » Un atout inestimable pour la défense en France de l'État russe. Comment un aussi jeune cabinet d'avocats est-il parvenu à intervenir sur des dossiers de cette taille? Les principaux éléments de réponses nécessitent un retour en arrière dans l'histoire de sa création.

« DE L'ASSIGNATION À L'EXÉCUTION »

Au départ de son aventure, Lexavoué a réalisé un large maillage territorial en assurant une présence de la marque dans le ressort de chaque cour d'appel. Le fondateur de la marque, Philippe Leconte, s'est alors attaché à réunir des anciens avoués en répondant par une démarche entrepreneuriale à la suppression de la profession d'avoué. Si la fonction a en effet disparu en 2012 en application de la loi du 25 janvier 2011 portant réforme de la représentation devant les cours d'appel, les besoins en experts procéduraux n'ont pas disparu pour autant. C'est la raison pour laquelle les premiers membres de Lexavoué ont, dès le lancement de leur structure, veillé à mettre en valeur leur expertise de la procédure

d'appel et à crédibiliser leur modèle, poussant le cabinet à grandir. Son expansion s'est d'abord traduite par la couverture de tout le territoire français en s'installant dans les ressorts de cours d'appel. Aujourd'hui, grâce à l'arrivée régulière de nouveaux associés – même s'ils ne sont pas avoués – Lexavoué est implanté dans 23 villes de France. Mais la marque ne s'est pas arrêtée pas là, misant rapidement sur l'interprofessionnalité. Six huissiers de justice, associés de l'étude lyonnaise Fradin Tronel Sassard & Associés, font partie du réseau. « *Cette alliance nous permet d'accompagner nos clients de l'assignation à l'exécution, tant en première instance qu'en appel* », détaille Philippe Leconte, qui dirigeait jusqu'à récemment le comité de direction. La mise en place d'une boîte d'accès aux actes, accessible par les avocats et les huissiers, garantit rapidité et sécurité dans la délivrance de ces titres exécutoires. « *L'intervention des huissiers est intégrée à notre process* », poursuit-il. Les deux structures ont même ouvert un département consacré à l'exécution des décisions à l'étranger, preuve que leur partenariat fonctionne. Affichant un chiffre d'affaires de 12 millions et demi d'euros pour l'année 2017, Lexavoué a prouvé sa maturité en devenant un cabinet de référence dans les procédures d'appel. La structure se fixe pour autant de nouveaux objectifs: assurer la pérennité de ses valeurs tout en structurant une offre répartie dans

« Dans les affaires Tapie et Ioukos, mes associés et moi-même intervenions sur la technique de la procédure aux côtés de l'avocat plaidant »

Emmanuelle Vajou, Philippe Leconte, Barbara Gutton, Matthieu Boccon-Gibod et l'huissier de justice Olivier Fradin.

tout l'Hexagone. C'est notamment pour relever ce défi que Philippe Leconte passe aujourd'hui le relais à une jeune avocate dynamique: son associée Emmanuelle Vajou.

« UNE VISION D'AVENIR »

Par renouvellement du comité de direction, l'avocate nîmoise prend les rênes du cabinet. Fondatrice de la filiale Lexavoué Formation, elle a déjà bien établi sa feuille de route: « *Organiser la croissance du groupe et coordonner nos projets de digitalisation* », synthétise-t-elle. Certaines antennes ont d'ailleurs développé une offre en procédure administrative, fiscale ou pénale en lien avec les expertises locales, rendant nécessaire une uniformisation. « *De nouveaux besoins se sont développés au sein de notre cabinet, notamment celui de l'établissement d'une stratégie d'entreprise globale* », précise l'avocate. C'est pour cette raison que l'arrivée d'un *business developer* a été programmée, en renfort de l'*office manager* en poste depuis six ans. Un choix qui se justifie notamment par le besoin de focaliser les avocats sur leur propre métier, en laissant entre les mains de professionnels la mise en place d'une démarche marketing. « *Notre futur business developer sera en charge d'optimiser la présentation de nos offres de services juridiques en procédure et modes alternatifs de règlement des litiges, ainsi que du digital* », illustre la nouvelle *managing partner*. En quelque sorte, un investissement qui s'apparente à la « *rançon de la gloire* » d'un jeune cabinet face au défi de la pérennité.

Lexavoué a déjà amorcé ce tournant en traitant de plus en plus de dossiers en phase précontentieuse, une opportunité de plus pour se présenter comme un expert dans son domaine. Même si pour Emmanuelle Vajou, le plus gros challenge sera « *de maintenir l'affectio societatis des associés du cabinet garante de l'unicité et de la qualité de nos offres sur tout le territoire!* » Soudés depuis le début de leur association, parions qu'ils conserveront ce cap.

MARINE CALVO

